

*State Intervention and Assistance in Collective Bargaining (The Canadian Experience 1943-1954)*, par H.-A. Logan. (Canadian Studies in Economics, No 6). Un vol., 6¾ po. x 9¾, relié, 176 pages. — University of Toronto Press, Toronto. (\$3)

Pierre Harvey

Volume 34, numéro 1, avril-juin 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001312ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001312ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Harvey, P. (1958). Compte rendu de [*State Intervention and Assistance in Collective Bargaining (The Canadian Experience 1943-1954)*, par H.-A. Logan. (Canadian Studies in Economics, No 6). Un vol., 6¾ po. x 9¾, relié, 176 pages. — University of Toronto Press, Toronto. (\$3)]. *L'Actualité économique*, 34(1), 155–155. <https://doi.org/10.7202/1001312ar>

que s'il est encombré même, par le dépouillement de la jurisprudence, au sens large de ce terme. On ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre le travail de Gordon Blake et celui du professeur Elliott qui, bien qu'ayant, a-t-on dit plus haut, un objectif plus précis, traite d'une façon plus approfondie, en quelques chapitres, les trois quarts de la matière abordée par son élève. Il reste cependant que pour le non-initié le livre de Blake est plus abordable. Jacques Parizeau

**State Intervention and Assistance in Collective Bargaining** (The Canadian Experience 1943-1954), par H.-A. LOGAN. (Canadian Studies in Economics, No 6). Un vol., 6¾ po. × 9¾, relié, 176 pages. — UNIVERSITY OF TORONTO PRESS, Toronto. (\$3).

Selon les termes mêmes de l'auteur, l'ouvrage constitue une description du système d'intervention étatique dans les relations industrielles au Canada de 1943 jusqu'à 1954, et ceci par opposition à la période de «libéralisme» qui avait précédé. L'ouvrage débute par une discussion des dispositions de l'Acte de Confédération et des décisions du Conseil Privé qui ont permis la répartition actuelle des pouvoirs entre les gouvernements, en ce qui concerne les problèmes du travail. Sur cette toile de fond, l'auteur trace ensuite un rapide historique de la législation ouvrière au Canada depuis la Confédération pour en arriver à la dernière guerre et à l'avènement des négociations collectives obligatoires sous certaines conditions. Après quelques notes sur le fonctionnement du système en temps de guerre, l'auteur rappelle les étapes qui ont mené à l'élaboration de la législation du temps de paix, puis il aborde les dispositions particulières aux provinces, l'Ontario et le Québec plus précisément. Les deux derniers chapitres reviennent aux problèmes généraux; le chapitre neuf discute des effets de la législation canadienne sur les relations ouvrières, le chapitre dix reprend certains des problèmes les plus discutés actuellement dans le domaine.

Étant donné les complexités de notre système d'interventions, un ouvrage du type de celui de H.-A. Logan ne peut faire autrement que de rendre de grands services. L'auteur y montre d'ailleurs, une fois encore, l'étendue de ses connaissances sur les questions ouvrières canadiennes, sauf, cependant, en ce qui concerne la province de Québec. Tous les québécois qui ont un peu fréquenté son histoire du mouvement ouvrier canadien ont été frappés du contraste entre le niveau de compréhension dont l'auteur fait preuve lorsqu'il discute des questions ouvrières hors Québec et l'aspect étriqué de ses interprétations lorsqu'il en arrive à parler de notre Province. Ce contraste se retrouve dans le présent ouvrage. L'auteur s'en rend compte cependant et il conclut: «on doit laisser à d'autres observateurs, qui, en raison de leur situation, sont très rapprochés de l'action pratique elle-même, de présenter d'une manière détaillée la façon dont sont menées les opérations, les raisons des échecs et des réussites, et, en particulier, les problèmes qui ont trait à la province de Québec.» C'est à la fois une attitude honnête et un vœu qui mériterait d'être exaucé. La tâche n'irait cependant pas sans difficultés certaines.

Pierre Harvey